

rédaction des archives, procès-verbaux et journaux de ces chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire. Et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure devant les tribunaux, il pourra être également fait usage de ces deux langues. Les actes de la législature seront imprimés et publiés dans ces deux langues".

Une clause de l'acte d'union des Territoires du Nord-Ouest reconnaissait aussi le français, tout comme l'anglais, langue officielle de ces Territoires.

Or, en 1890, vingt ans à peine après son entrée dans la Confédération, la province du Manitoba abolissait à la fois et l'usage officiel de la langue française et les écoles séparées. Vers le même temps un Canadien français, l'honorable Joseph Royal, signait la trop fameuse ordonnance de Régina qui abolissait le français comme langue officielle dans les Territoires du Nord-Ouest, dont il était le lieutenant-gouverneur.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick avait d'ailleurs battu la voie; en effet, dès 1871, quatre ans seulement après la Confédération, les écoles séparées avaient vécu dans cette province. En 1906 enfin, le gouvernement fédéral créait deux nouvelles provinces dans les Territoires du Nord-Ouest et leur donnait une Constitution qui privait presque complètement nos compatriotes de là-bas de leurs écoles séparées. Dans l'Ontario, on n'a pas encore aboli les textes de loi qui garantissent aux Canadiens français de cette province leur droit à des écoles séparées; mais ceux qui ont lu ce qui s'écrit à ce sujet depuis quelques mois, dans la *Patrie* et dans l'*Action Sociale*, savent que dans la pratique on a entouré l'exercice de ce droit de tant de restrictions qu'il est devenu presque illusoire.

Ajoutons que la langue française à Ottawa, encore qu'elle soit reconnue comme langue officielle, est de plus en plus négligée. Nos représentants au parlement fédéral ne forment plus que le quart à peine de la députation, et grâce à l'immigration qui nous déborde, notre influence dans les affaires fédérales devient de plus en plus faible. Déjà, en 1896, M. Ludovic Brunet, dans une consciencieuse étude intitulée *La Province du Canada*, pouvait écrire, sans que sa prédiction parut ridicule ou invraisemblable, qu'un jour viendrait où un député anglais